

# Un congrès efficace faisant naître de nouveaux militants

Le deuxième congrès du Syndicat National des Professions Judiciaires (SNPJ) s'est tenu le 18 octobre 2013 à Pantin. Ce congrès, basé sur un syndicalisme de réalisme, d'écoute et d'adaptabilité, avait comme thème central « la proximité ».



Les participants, venus nombreux de toute la France, ont tous apprécié la présence de **Laurent BERGER** secrétaire général de la confédération. Etait également présent **Gilles DESBORDES**, secrétaire général de la Fédération des services.



Dès l'ouverture du congrès, Laurent a exprimé son intérêt particulier pour les salariés des TPE bien souvent isolés du fait de l'absence de représentants du personnel. Il a ensuite apporté les informations sur les principales négociations en cours ainsi que les positions de la CFDT sur notre syndicalisme.



*« ...Nous sommes un syndicat de proposition et de négociation. La CFDT accepte de mettre les mains dans le « cambouis ». Notre conception du rôle d'un syndicat est bien d'apporter ses analyses, ses réflexions et ses propositions afin de trouver des solutions dans l'intérêt des salariés, c'est ce qu'ils attendent... Dans le contexte économique que nous connaissons aujourd'hui, est-il raisonnable de se contenter de refuser tous les accords, surtout lorsque ceux-ci permettent des avancés pour les salariés ? ...A la CFDT, nous ne pensons pas que toutes les solutions doivent venir des politiques et du gouvernement... ».Extrait intervention de Laurent BERGER*

Après Laurent, ce sont succédés à la tribune :

**Colette PERIN, secrétaire adjointe** a présenté le rapport d'activité et a fait le point sur les quatre années écoulées apportant un éclairage sur les thèmes suivants :



- Le SNPJ dans un contexte de crise économique et social.
- Notre syndicalisme de proximité en plein développement.
- Le choix de la proximité, un syndicalisme réaliste.
- Résultats des élections dans les TPE.
- Notre représentativité dans les professions judiciaires.
- Adhésion, syndicalisation, site internet du SNPJ.

Le bilan de trésorerie a été présenté aux congressistes par **Régine MOULIN**. L'importance d'une trésorerie en « bonne santé » est la garantie pour un syndicat de pouvoir assurer un bon fonctionnement en termes de développement, de revendications, d'informations et d'actions. Le travail effectué par la trésorière Régine MOULIN permet au SNPJ de répondre à tous ces critères. Le syndicat peut donc mettre en action les décisions prises dans ce congrès



Le rapport d'orientation/résolutions qui met en chantier la politique revendicative du SNPJ ainsi que ses choix de pratique syndicale pour les quatre années à venir a été présenté par **Louis-Marie ROCHARD, secrétaire général**

- Soutenir et accompagner les militants. Renforcer notre syndicalisme de proximité.
- Services aux adhérents. Renforcer nos structures pour plus d'efficacité.
- Renouvellement générationnel, mixité et diversité, une nécessité.
- Faire évoluer l'information et la communication pour un SNPJ plus efficace.



Toutes ces orientations ont été mises à débats, de nombreuses questions ont permis d'apporter des précisions.



**Lise VERDIER, responsable de la branche des professions judiciaires à la Fédération des Services**, a fait le point sur le travail de branche effectué dans la mandature 2009/2013, ainsi que les objectifs à atteindre : *« Nous devons avoir confiance en notre capacité à proposer de nouveau mode de développement concernant l'emploi, le travail, et la nécessité d'adapter la formation professionnelle aux nouvelles technologie. La protection sociale reste également une priorité pour la branche fédérale des professions judiciaires. Le dialogue doit nous permettre d'obtenir de la qualité dans tous ces domaines. Pour gagner tous ces défis, il est indispensable d'avoir une CFDT forte et de plus en plus représentative ».*

**Olivier BICHET**, ancien juriste de la Fédération des Services, et actuellement **avocat** dans un grand cabinet sur Paris, avocat du SNPJ, a fait le point sur les principaux problèmes juridiques que rencontrent les salariés et les élus d'entreprise des professions judiciaires. Par son intervention, des mises au point ont été faites, ce qui a permis de lever des doutes sur certaines pratiques non conformes au code du travail et aux conventions collectives appliquées par quelques employeurs, cette stratégie patronale ayant pour but de freiner les actions des élus d'entreprise. L'intervention d'Oliver a été très appréciée par les congressistes.



L'intervention de **Brigitte RIZZO, secrétaire régionale de l'Union Régionale des Syndicats CFDT d'Île de France**, a porté sur le travail important effectué au niveau de l'URI. Brigitte a précisé que l'URI pouvait venir en aide au SNPJ dans le cadre des relations de proximité dans les TPE. Elle a également félicité le travail important de la branche des professions judiciaires pour les élections TPE. *« Le résultat obtenu dans la branche des professions judiciaires est à prendre en exemple et doit-nous servir de moteur ».*

**Bernard AIME, secrétaire nationale et trésorier de la Fédération des Services**, a clôturé cette journée. *« Pour la Fédération des Services, le dialogue social est une nécessité pour changer efficacement le réel, que ce soit sur les thématiques de l'emploi, de la reconnaissance professionnelle, de l'amélioration des conditions de travail et de rémunérations ».*



Ce deuxième congrès du SNPJ était d'une très bonne qualité. Les rapports d'activité et d'orientation ont été adoptés par vote à l'unanimité. Ces votes démontrent que le syndicat est réellement à l'écoute de ses adhérents et bien sûr des salariés des professions judiciaires.



## Bureau syndical

## Commission exécutive



Avant de se quitter, pendant le pot de l'amitié, tous les congressistes ont exprimés l'intérêt de ce congrès. Des contacts ont été pris, échanges de mail, numéros de téléphone. Pour tous les participants, le collectif est bien payant, le mot « **solidarité** » n'est pas un vain mot à la CFDT !